

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

Point 10 de l'ordre du jour

CX/EXEC 22/83/11

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Quatre-vingt-troisième session

14-18 novembre 2022

FONDS FIDUCIAIRE DU CODEX – INFORMATIONS ACTUALISÉES

1. Introduction

Le présent document fait le point, au mois d'août 2022, sur le fonctionnement et les activités du Fonds fiduciaire du Codex (FFC) à l'échelon du secrétariat et au niveau des projets nationaux.

2. Gouvernance

La FAO, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et le secrétariat du Codex ont continué d'organiser régulièrement des réunions du Comité directeur du FFC (le Comité directeur) afin de donner des orientations stratégiques et de prendre des décisions quant aux activités de base du FFC. Au mois d'août 2022, les membres du Comité directeur s'étaient réunis à 5 reprises durant cette même année. Les décisions relatives au cycle 6 ont été prises en mai 2022.

La huitième réunion du Groupe consultatif du FFC a eu lieu en décembre 2021. Les participants ont examiné les informations actualisées fournies par le secrétariat, les différentes régions du Codex et un groupe de pays bénéficiaires. Ils ont également examiné le cadre de référence de l'évaluation à mi-parcours du Fonds fiduciaire du Codex – 2 (FFC2) ainsi que la définition de ce qui constitue une « participation effective » aux activités du Codex. Faisant fonds sur la réunion du Groupe consultatif, le secrétariat du FFC a travaillé avec des partenaires afin de recueillir des suggestions relatives à des définitions plus spécifiques et des indicateurs plus adaptés à l'évaluation de la participation effective.

3. Soutien apporté aux pays

3.1. Perturbations liées à l'instabilité politique et à la covid-19

En 2021 et durant les premiers mois de 2022, les projets du FFC ont connu de nombreuses perturbations causées par l'instabilité politique dans divers pays bénéficiaires. Le projet de groupe dirigé par le Myanmar, incluant le Cambodge et la République démocratique populaire lao (cycle 4), a dû être provisoirement interrompu suite aux changements politiques intervenus au Myanmar en février 2021. L'instabilité politique a également touché le Mali, la Guinée et le Burkina Faso (cycle 2) en mai 2021, septembre 2021 et janvier 2022, respectivement.

Dans les pays africains, ces perturbations ont surtout concerné les processus administratifs. Les changements politiques intervenus au Myanmar ont, quant à eux, entraîné l'interruption de toutes les collaborations des organismes des Nations unies avec le pays. Afin de poursuivre l'exécution dans les pays restants (Cambodge et Laos), le projet a été adapté pour assurer la mise en œuvre des activités nationales et conjointes de ces deux pays. En Afrique, les bureaux régionaux et nationaux de la FAO et de l'OMS continuent de soutenir la mise en œuvre des projets dans les pays touchés.

La pandémie de covid-19 a constamment pesé sur l'exécution des projets du FFC en 2021. Toutefois, la levée des restrictions en matière de santé publique dans certains pays et l'adaptation progressive des équipes nationales à un environnement de travail virtuel ont permis de rétablir le taux d'exécution de la plupart des projets en 2022. Les difficultés rencontrées demeurent notamment liées à la mise en œuvre des activités qui nécessitent la présence physique des participants et qui ne peuvent pas être entièrement remplacées par des outils virtuels. Le FFC a accepté de prolonger les délais qui avaient été convenus pour les projets avant la pandémie, afin de permettre la mise en œuvre ultérieure des activités, lorsque les restrictions en matière de santé publique seront levées.

3.2. État d'avancement de l'exécution des projets

Résumé de l'état d'avancement, en août 2022, de l'exécution des projets, par cycle de financement:

- Cycle 1: les quatre projets ont été achevés en 2021.
- Cycle 2: les huit projets sont en cours d'exécution.
- Cycle 3: les neuf projets sont en cours d'exécution.
- Cycle 4: les huit projets ont commencé à être exécutés.
- Cycle 5: les six pays sont en voie de conclure les contrats et de lancer l'exécution des projets.
- Cycle 6: la préparation des contrats pour les projets sélectionnés est lancée; les pays dont les propositions ont reçu une approbation conditionnelle travaillent sur les révisions requises, les décisions finales relatives au financement étant attendues en octobre 2022.

3.3. Décisions relatives au financement: demandes de soutien au titre du cycle 6 du FFC

Quatorze demandes de soutien ont été présentées au titre du cycle 6 du FFC. Le Groupe de révision technique a évalué la qualité des demandes qui avaient satisfait aux exigences administratives et a adressé des recommandations au Comité directeur. Le financement a été approuvé pour les demandes soumises par le Pakistan, la Sierra Leone, la Zambie et le Zimbabwe.

Une approbation conditionnelle de financement a été accordée aux Comores, au Niger, à l'Ouzbékistan et à la Syrie, dans l'attente de clarifications et/ou de modifications importantes de leurs propositions. Si l'on compte l'approbation conditionnelle de financement accordée aux Fidji (cycle 5), cinq demandes au total sont en attente d'une décision finale de financement.

3.4. Préparation du cycle 7 du FFC

Les demandes de soutien au titre du cycle 7 du FFC sont acceptées à partir du 15 septembre 2022. Le nombre de pays pouvant bénéficier d'un appui au titre du cycle 7 dépendra de la décision finale concernant le financement des projets ayant reçu une approbation conditionnelle pour le cycle 6. Les pays qui n'auront pas reçu l'approbation finale pour le financement pourront soumettre une nouvelle demande en même temps que les 44 pays qui continuent de pouvoir bénéficier d'un appui.

En 2022, des sessions de formation axées sur l'application de l'outil de diagnostic et le mécanisme de soumission de demande auprès du FFC2 auront lieu en août et en septembre. Les formations sont destinées aux pays qui remplissent les conditions requises pour bénéficier de l'appui du FFC2 et qui envisagent de présenter une demande de financement. Elles portent sur les principaux aspects liés à la préparation de demandes bien structurées.

4. Situation et perspectives financières

Le secrétariat du FFC continue de collaborer avec les donateurs afin d'ajuster les plans de dépenses qui ont été perturbés par les retards causés par la covid-19. Les donateurs ont manifesté leur soutien en permettant les ajustements nécessaires et ont indiqué qu'ils souhaitent continuer à soutenir le FFC2 au cours des prochaines années. Les négociations portant sur le financement au-delà de 2023 s'appuieront sur les modifications potentielles de la structure du FFC suite aux résultats et aux recommandations qui découleront de l'évaluation à mi-parcours du FFC2 en cours.

Tableau 1: Situation financière du Fonds fiduciaire au 31 décembre 2021

Solde, revenus et dépenses en 2020	USD
Solde reporté de 2020	1 962 065
Contributions versée au titre de 2021	1 185 522
Dépenses effectuées en 2021, y compris les dépenses d'appui aux projets	969 840
Solde fin 2021	2 177 747

5. Évaluation à mi-parcours du FFC2

TDV Global a été sélectionné en tant que prestataire de services pour réaliser l'évaluation à mi-parcours du FFC2. Au moment de la rédaction du présent rapport, les évaluateurs avaient produit un rapport initial décrivant l'approche et la méthodologie adoptées pour leurs travaux ainsi que le calendrier y relatif, et la collecte des données était en bonne voie. Les résultats préliminaires sont attendus au début du quatrième trimestre de 2022. Un rapport d'évaluation final sera fourni à la fin du mois de février 2023 et servira de base à la formulation des principales recommandations qui seront présentées à la quarante-sixième session de la Commission du Codex Alimentarius.